

La ceinture bientôt OBLIGATOIRE dans les transports scolaires

► Pour Valérie De Bue, députée wallonne MR, la sécurité doit être améliorée "drastiquement"

► Pas de ceinture obligatoire, plus de 3.000 élèves fantômes ou encore l'absence d'accompagnateurs. Les critiques en matière de sécurité dans les transports scolaires pleuvent. La députée wallonne MR, Valérie De Bue est revenue à la charge au Parlement auprès du ministre Carlo Di Antonio (transports et mobilité).

POUR LA PARLEMENTAIRE libérale, il est primordial "d'améliorer drastiquement la sécurisation du transport scolaire." Quatre points doivent changer pour améliorer la sécurité du transport scolaire. Primo, rendre obligatoire le port de la ceinture de sécurité. Secundo, imposer la présence d'un gilet fluorescent dans chaque bus pour chaque enfant. Tertio, mettre en place un plan d'évacuation des bus scolaires et s'assurer de sa bonne commu-

nication aux usagers. Quarto, offrir en permanence aux enfants un espace d'attente sécurisé.

Au Parlement, elle interroge le ministre sur les quatre propositions expliquées ci-dessus.

"Monsieur le ministre peut-il me dire où il en est dans cette réflexion? Y a-t-il un projet pour améliorer la sécurité à l'intérieur mais également à l'extérieur des bus scolaires?"

LE MINISTRE CARLO Di Antonio (CDH) répond que les différents Tec ont déjà mené ça et là certaines actions pour améliorer la situation.

Citons les formations données dans les écoles. "Lors de cette initiation, un instructeur ap-

prend notamment aux élèves la manière adéquate d'évacuer un véhicule de grand gabarit. Des plans d'urgence en coordination avec les services de secours ont été mis en place dans deux provinces, et une troisième expérience est en préparation", explique le ministre.

Pour ce qui concerne les gilets jaunes réfléchissants, le Tec, avec l'aval du ministre, a opté pour un modèle plus petit, le brassard réfléchissant. Il sera fourni "aux élèves fréquentant les circuits scolaires, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur la manière de s'équiper lors d'un déplacement dans l'obscurité."

Le ministre conclut que la sécurité sera renforcée dans le nouveau cahier des charges, "notamment en imposant le port obligatoire de la ceinture de sécurité."

J. C.

